



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021

Président : M. RABIN Christian
Secrétaire de séance : Mme ADAM Chantal
Scrutateurs : M .Laurent BILLEROT, Robert BOUDEAU

Membres actifs de l'association : 58

Quorum : 30

Membres présents à l'Assemblée générale : 28 Mesdames et Messieurs ADAM Chantal & Didier, ANGELO Dominique & Jacky, BELLION Patrick, BILLEROT Laurent, BONNEAU Jean-Jacques, BOUDEAU Robert, DANIEL Serge, DELHUMEAU Maxime, DIACRE Jacky, DUPUCH Sylvie, ESCUDIE Pierre, GINGREAU Julien, GOURICHON Baptiste, GOUDEAU Hélène & Pierre, GUESPIN Yves, GUILBAULT Evelyne & William, HARDY Renaud, LE PAGE Patrick, MICHENOT Jean-Luc, QUINTARD Philippe, RABIN Marie-Claude & Christian, ROBIN Jean, TRIGALOU Pierrette.

Membres excusés ayant donné pouvoir : 16 Mesdames et Messieurs AMIARD Delphine & Didier, BOSCHE Sandrine, BIROT Jean Paul, BOULORD Jean Michel, CROMBEZ Marie, GIRAL Marie-Claude et Christian, KUGENER Nicolas, LE DREAN Maxime, MAUNEAU Marie-Laure et Raymond, MOREAU Jessy, POMEYROL Oriane, Delphine & Wilfried.

Membres excusés : 10 Mesdames et Messieurs BAUD Laurence & Gilles, BILLON René, GONCALVES Lucia & FILLON Jérôme, GABORIT Jérôme, JOUIN Louissette, LUMINEAU Jean Marc, MARANS Club de France, POISSON Isabelle.

Les membres du bureau étaient présents sur place, à 13 h 30 afin d'organiser cette réunion, mais n'ont pu accéder à la salle car la municipalité n'avait pas fourni les bonnes clefs. C'est la raison pour laquelle le Président Christian RABIN a ouvert la séance à 15 heures.

D'entrée, Christian RABIN informe l'assemblée, que Didier AMIARD, membre de notre conseil d'administration, a été victime d'un accident cardiaque et a été hospitalisé d'urgence sur ANGERS. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, et transmettons tous nos encouragements à Didier et à sa famille.

Rappel de l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 2020.

- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 2020 a été adopté par le conseil d'administration en avril 2020, afin de déposer les modifications de statuts à la préfecture dans les délais prévus.

Rapport moral 2020 présenté par Christian RABIN

- La bourse aux œufs du 5 avril 2020 a été annulée pour raison de pandémie.
- La journée technique du 12 septembre 2020 avec présence et intervention du vétérinaire Jocelyn MARGUERIE a été annulée. Elle devait être suivie d'un pique-nique, afin de faire connaissance des nouveaux adhérents, réunion qui n'a pas pu avoir lieu.
- Annulation de notre exposition des 14 et 15 novembre 2020.

Rapport des comptes pour l'année 2020.

Les comptes de l'année 2020 ont déjà été adoptés par le conseil d'administration en avril 2020. Ils ont été adressés à chacun des adhérents et sont présents sur le Site de l'ATA, après avoir été validés par nos deux commissaires aux comptes : Laurence BAUD et Jean-Paul BIROT.

Le Trésorier, Didier ADAM, a confirmé que les comptes avaient été validés par le CA, mais a demandé à l'assistance si elle avait des questions ou des points à éclaircir.

Devant l'absence de question Didier a proposé de faire un point de passage sur l'année en cours qui n'a pas connu d'investissement ni engagement de frais, hormis des frais à venir, en particulier sur la prime d'assurance multirisque de GROUPAMA en novembre prochain.

A ce propos, il envisage de faire un courrier à la société d'assurance pour solliciter un geste commercial de leur part, compte tenu que nous n'avons pas effectué de manifestation depuis 1 an et demi.

Didier communique à l'assemblée, les soldes du compte courant et d'épargne au jour de la réunion.

Fixation de la cotisation 2022.

N'ayant pas pu augmenter la cotisation depuis de nombreuses années, le conseil d'administration a proposé une augmentation d'un euro pour un adhérent et de 2 euros pour un couple, soit 18 et 25 euros.

Certains souhaitaient faire des augmentations plus importantes, d'autres des augmentations moins importantes mais plus souvent.

La décision a été soumise aux votes, la cotisation sera de 18 et 25 € à la majorité.

Point sur les bagues 2021-2022

Nous venons d'apprendre par Norbert BESSON, responsable de la gestion des bagues dans la fédération régionale Poitou Charentes, et président de l'association avicole d'Angoulême, que la SNC demandait que les commandes 2022 soient faites avant le 1^{er} octobre 2021.

Norbert BESSON nous a fait suivre les bulletins de commandes de bagues volailles et pigeons et les bordereaux de commandes de cartes lapins et pastilles cobayes, à retourner avant le 15 septembre.

Comme l'an passé nous allons effectuer une commande approximative qui tiendra compte des bagues que nous avons utilisées l'année précédente.

Le prix des bagues volailles et pigeons, des cartes lapins et des pastilles cobayes, reste inchangé pour 2022.

Point sur les vaccinations volailles, pigeons et lapins 2021-2022.

Cette année nous avons vacciné 312 volailles et pigeons avec le vaccin IMOPEST qui est valable pour les volailles et les pigeons contre la maladie de NEWCASTLE.

Ces chiffres sont en baisse très significative, en raison des difficultés de naissances, et des maladies qui ont décimé nos élevages.

Nous avons, donc, réservé qu'un seul flacon de vaccin au lieu de deux comme l'année dernière.

Didier aborde le sujet de la vaccination contre la maladie de Marek, maladie qui touche de plus en plus les élevages amateurs comme les nôtres. La vaccination doit être effectuée par injection sur les poussins d'un jour, maximum dans les deux heures après ouverture du flacon. Le flacon est de 2000 doses, avec un prix relativement abordable aux alentours de 25 euros les 2000 doses.

En ce qui concerne les lapins, Sylvie DUPUCH, Patrick BELLION et Robert BOUDEAU, nous informent qu'un nouveau vaccin appelé « le NOBIVAC + » rassemble à lui seul quatre vaccins soit : MIXO RHD (VHD1 + VHD2) plus le variant. Ce vaccin est à faire une fois par an, et se présente sous la forme d'un flacon de 50 doses de 0,2 ml à mélanger avec un solvant au moment de l'injection qui peut être effectuée dans les quatre heures suivantes. En termes de coût cela reviendrait à 1,50 à 2 € par lapin. Didier doit se renseigner auprès du vétérinaire de l'ATA afin de voir les possibilités et le prix proposé par le cabinet Filiavet de BRESSUIRE.

Manifestations 2021-2022.

• **En 2021 :**

- La bourse aux œufs du 4 avril 2021 a été annulée, toujours pour des raisons de pandémie.
- Nous espérons vivement faire notre exposition les 20 et 21 novembre 2021.

En 2022 :

- Le 5 février 2022, assemblée générale
- Le 3 avril 2022 La bourse aux œufs
- Le 19 et 20 novembre 2022 : 29^{em} Exposition avicole de Thouars avec, entre autres, Championnat de France de la Brahma.

Préparation de notre exposition des 20 et 21 novembre 2021.

Les feuilles d'inscription et d'engagement doivent être retournées à l'ATA avant le 26 octobre 2021.

Christian rappelle que les animaux doivent être encagés la mercredi 17 novembre, le jeudi est réservé aux jugements des animaux. Cette année en raison du Covid, nous n'accueillerons pas le troisième âge, ni les assistantes maternelles avec leurs enfants le vendredi 19 comme à l'accoutumée, pour ne pas prendre de risques sanitaires.

Nous avons sollicité la faïencerie de RIGNE pour concevoir des prix et récompenses qui remportent toujours un vif succès.

Nous ferons la publicité sur les « Rendez-vous du thouarsais » en première page diffusé à 15.000 exemplaires.

Nous ferons de la pub sur les radios locales début novembre et mettrons en place nos banderoles sur Thouars, Airvault St Varent.

Comme par le passé nous enverrons à l'ensemble de nos adhérents un planning afin de connaître les disponibilités de chacun entre le samedi 13 novembre jusqu'au lundi 22 novembre.

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire, pour modifications des statuts selon préconisations de l'administration fiscale.

Christian ouvre l'assemblée générale extraordinaire.

Didier ADAM fait part du résultat positif de la demande de classification en « intérêt général » auprès de l'Administration Fiscale. Ce dossier a été instruit en septembre 2020 et a fait l'objet d'une demande de renseignements supplémentaire en décembre 2020.

Nous avons sollicité cette classification pour les raisons suivantes :

- Etre une association classée d'intérêt général permet, sans doute, d'avoir un meilleur regard pour des demandes de subvention, auprès des collectivités locales.
- Etre une association classée d'intérêt général permettra à l'ATA de pouvoir recevoir des dons (hors cotisations), et de délivrer des reçus fiscaux qui donneront droit, au donateur, à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Cette classification permettra aussi de considérer comme dons, (dans les mêmes règles que ci-dessus), des frais engagés par un membre de l'association en vue de la réalisation d'un objectif ou d'un transport. Dans ce cas la personne bénéficiaire d'une réduction d'impôts devra renoncer expressément aux remboursements des frais engagés par l'ATA.

Nous avons reçu une réponse favorable et définitive le 31 mai 2021. L'administration fiscale nous préconisait malgré tout, de rajouter un article à nos statuts afin de lever toutes ambiguïtés. Ce que nous ferons après votre accord. Nous proposons, donc les modifications suivantes :

Article IX : INDEMNITES

Toutes ces fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

Article X : ROLE DU PRESIDENT *L'article IX devient l'article X*

Article XI : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE *L'article X devient l'article XI*

Article XII : REGLEMENT INTERIEUR *l'article XI devient l'article XII*

Article XIII : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE *l'article XII devient l'article XIII*

Article XIV : DISSOLUTION *l'article XIII devient l'article XIV*

Les modifications des statuts comprenant l'inclusion d'un nouvel article IX intitulé : INDEMNITES, et le décalage des anciens articles IX à XIII sont soumis aux votes et acceptés à l'unanimité.

Le Président clôture l'assemblée générale extraordinaire et rouvre l'assemblée générale ordinaire.

Modification du règlement intérieur.

Pour des raisons de commodité, le bureau souhaiterait réduire le nombre de conseillers du CA de 15 à 13.

L'article III Conseil d'administration deviendra :

Le conseil d'administration comprendra treize membres. Il ne pourra y avoir qu'un seul membre par famille. Le conseil sera renouvelé par tiers à l'assemblée générale de clôture de l'exercice, les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le reste du Règlement Intérieur demeure inchangé.

William GUILBAULT nous interroge pour savoir comment cela va se passer pour Chantal ADAM, la secrétaire. Chantal ADAM fera partie du tiers sortant en février 2022, et ne sera pas rééligible.

Les modifications du Règlement Intérieur sont soumises aux votes et sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

Maxime DELHUMEAU pose la question : Puisque la bourse aux œufs est une activité rentable pour l'association, pourquoi ne pas en faire plusieurs dans l'année. La réponse de l'assemblée est que la bourse aux œufs se tient traditionnellement aux alentours de Pâques et c'est la meilleure saison pour les couvées et les éclosions.

Par contre Didier ADAM propose d'organiser des journées techniques éventuellement ouvertes aux non adhérents, moyennant participations financières, sur des thèmes diverses avec la participation de juges ou de vétérinaires.

Maxime DELHUMEAU nous fait part de son expérience face à une invasion massive de poux rouges dans son élevage. Après avoir essayé diverses solutions, non concluantes il s'est résolu à acheter auprès du vétérinaire de l'ATA, un produit relativement couteux en se groupant avec deux autres membres de l'association. L'acquisition de ce flacon d'EXZOLT a pu se faire à des conditions intéressantes. Le résultat a été radical.

Election ou réélection des membres du tiers sortant du conseil d'administration.

L'assemblée passe aux élections des administrateurs sous le contrôle de deux scrutateurs : Laurent BILLEROT et Robert BOUDEAU.

- Quatre administrateurs sortant demandent leur renouvellement.
- Gilles BAUD ne souhaite pas se représenter.
- Une candidature nouvelle a été présentée au président en la personne de : Maxime DELHUMEAU.
- 44 votants.

Ont obtenu :

1. M. MOREAU Jessy	40 voix, élu
2. M. GOURICHON Baptiste	44 voix, élu
3. M. BOULORD Jean Michel	38 voix, élu
4. M. AMIARD Didier	43 voix, élu
5. M. DELHUMEAU Maxime	44 voix, élu

Maxime DELHUMEAU reprendra le n° 5 tiré au sort par son prédécesseur Gilles BAUD.

Clôture de l'assemblée générale.

Le président procède à la clôture de l'assemblée générale et nous invite à nous rapprocher autour d'un verre de l'amitié.

Le président
Christian RABIN

La secrétaire
Chantal ADAM

